

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 15 «
Trois mois... 5 25 7 50

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Vienne, le 19 juin 1854.

Une dépêche télégraphique officielle de Bukarest, le 16, annonce que, depuis l'affaire du 13 devant Silistrie, les opérations du siège ont été suspendues.

Les détails manquent sur l'action elle-même; on ne dit pas quelles sont les troupes qui y ont pris part, si c'est la garnison ou les corps arrivés à son secours; mais on sait seulement que le prince Gortschakoff a été blessé.

Le général Schilder a été amputé à Kalarasch. Le général Liprandi a évacué Slatina. Il se retire avec sa division dans la direction de Piteschi.

« Trieste, mardi 20 juin.

L'Épire est pacifiée. — Les Turcs marchent sur la Thessalie, où l'insurrection continue. — On dit que Abdi-Pacha a été battu par Ziakos. — Havas.

Le *Morning-Chronicle* publie les dépêches télégraphiques suivantes:

« Vienne, dimanche.

Des avis de Silistrie, en date du 12, annoncent que, le 9, les Russes ont donné l'assaut aux forts 5 et 9, et qu'ils ont perdu 2,000 hommes. Les Turcs en ont perdu 800. — Des avis de Bucharest, du 13, annoncent que le même jour, les Turcs ont fait une sortie de Silistrie. Des renforts étaient arrivés. »

« Trébisonde, 4 juin.

Les Russes ont été surpris et battus par les Circassiens dans la Passe Dariel. »

Le *Times* publie également les deux dépêches télégraphiques suivantes:

« Vienne, 18 juin.

Le prince Paskiewitch a reçu l'ordre de se retirer au-delà du Pruth. Les généraux Carnobert et Searlett étaient arrivés à Varna. A Sulina tous les magasins ont été brûlés. »

« Schumla, 5 juin.

Un corps de 30,000 hommes a marché au secours de Silistrie. »

On évalue les forces qui occupent la Pologne et la Lithuanie à 100,000 hommes; mais le corps qui est dans la Lithuanie, est encore très-éloigné des frontières de la Gallicie. Les concentrations de troupes autrichiennes sont beaucoup plus considérables.

INTÉRIEUR.

La loi qui suit est publiée par le *Bulletin des Lois*:

TAXE DES LETTRES.

Art. 1^{er}. — A dater du 1^{er} juillet 1854, la taxe des lettres affranchies, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, est réduite à 20 centimes par lettre simple. Les lettres non affranchies seront taxées à 30 centimes.

Les lettres dont le poids excèdera 7 grammes 1/2, et qui ne pèseront pas plus de 15 grammes, seront taxées à 40 centimes, si elles sont affranchies, et à 60 centimes si elles ne sont pas affranchies. Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant 15 grammes et n'excédant pas 100 grammes, sont taxés à 80 centimes en cas d'affranchissement, et à 1 fr. 20 centimes en cas de non affranchissement.

Les lettres ou paquets dont le poids dépassera 100 grammes seront taxés à 80 centimes ou 1 fr. 20 centimes pour chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant, selon qu'ils auront été ou qu'ils n'auront pas été affranchis.

Les lettres et paquets pour la Corse et l'Algérie sont soumis aux mêmes taxes.

Toute lettre revêtue d'un timbre insuffisant sera considérée comme non affranchie, et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre.

Le Ministre des finances est autorisé à émettre les nouveaux timbre-postes nécessaires pour l'affranchissement des correspondances.

Art. 2. — Le port des imprimés ou journaux, des circulaires ou avis divers, imprimés, lithographiés ou autographiés, sous quelque forme qu'ils aient été expédiés, sans affranchissement préalable, sera payé par l'expéditeur au prix du tarif des lettres, lorsque, pour une cause quelconque, il n'aura pas été acquitté au point de destination.

En cas de refus de paiement, l'acte de poursuite pour le recouvrement dudit port s'opérera par voie de contrainte décernée par le directeur du bureau expéditeur, visé et déclaré exécutoire par le juge-de-peace du canton.

Art. 3. — A l'avenir, les lettres chargées et recommandées ne formeront qu'une seule catégorie de lettres sous le titre de lettres chargées.

Il sera reçu pour chaque lettre chargée une taxe fixe de 20 centimes en sus du port réglé par les tarifs pour les lettres ordinaires.

L'affranchissement est obligatoire.

Sont maintenues les autres dispositions de la loi du 5 nivôse an V, concernant les lettres chargées.

FAITS DIVERS.

Il vient d'être adressé à la Société impériale et centrale d'agriculture une note ayant pour objet une nouvelle méthode de préparation du lin, et dont voici l'analyse:

Après avoir fait rouir le lin à un point où toute détérioration soit impossible, on le retire de l'eau et on le fait passer entre deux rouleaux mus par une force quelconque. La paille est présentée aux rouleaux par des enfants qui l'étendent sur la table d'alimentation, et l'avancent jusqu'à ce que les rouleaux la saisissent et l'entraînent. La pression à laquelle les tiges sont soumises fait sortir tout de suite un liquide de la consistance de la crème et très-glaçant, qui tombe sur le rouleau inférieur. Devant le rouleau supérieur se trouve un tuyau percé de trous, d'où sortent des jets d'eau mouillant bien la paille avant qu'elle passe entre les rouleaux, et qui enlève dans sa chute toute la matière résineuse que la pression fait sortir. Ce liquide blanchâtre est le gluten que le rouissage n'a pas dissous, et qui se trouve complètement enlevé par ce procédé de pression et de lavage.

L'inventeur de ce mode de préparation assure qu'il est très-avantageux, parce qu'il évite les dangers qui menacent souvent les fibres par la fermentation, en même temps qu'il enlève entièrement la substance résineuse et rend les fibres souples et soyeuses. Il ajoute que, par ce procédé, on augmente la valeur du produit de 400 à 750 fr. les 1,000 kilogr., selon la qualité et la force de la paille. (*Univers*).

— Sous le titre d'un ouragan dans l'Inde, le *Calcutta-Englishman* publie le récit suivant qui offre tout l'intérêt d'un véritable drame.

Un correspondant, dont le témoignage nous inspire toute confiance, nous adresse le récit suivant d'un phénomène terrible, heureusement inconnu dans les régions tempérées; nous croyons qu'on le lira avec intérêt:

« Le 10 avril, à trois heures après midi, au moment où nous étions occupés à mesurer la circonférence de quelques grêlons énormes qui venaient de tomber dans le voisinage, un ouragan épouvanta-

FEUILLETON

LE BIEN VIENT EN DORMANT.

(Suite.)

Quatre-vingt mille francs! Georges ne pouvait comprendre; sans doute le commis avait mis un ou deux zéros de trop. Sa position devenait difficile; il était accablé de félicitations, on l'avait acclamé quand on l'avait vu habillé de noir de la tête aux pieds. Les journaux de la ville s'étaient crus obligés de donner une biographie du cousin Dubreuil: de l'*Industriel*, où il n'osait plus retourner, on lui demandait de nouveaux détails. Les questions pleuvaient, toutes plus saugrenues ou plus indiscrettes les unes que les autres: Comment monterait-il sa maison? que fera-t-il pour les établissements publics? Des dames, bienfaisantes et charitables parce qu'elles en avaient le moyen et le temps, et patronesses de toutes les sociétés pour la pose et l'importance, lui écrivaient pour lui recommander les institutions placées sous leur surveillance. On le ruinait en ports de lettres, car, au milieu de sa richesse, réelle ou supposée, il n'avait pas d'argent. Heureusement, à peine l'eût-on cru riche, que personne ne voulut plus avoir un sou de lui, et que les marchands briguaient l'honneur de lui faire crédit.

C'est pour tous ces motifs que Georges, excité d'ailleurs par Charles et Albert, se décida à partir pour Paris. A eux trois ils complétèrent la somme nécessaire

pour prendre une place de coupé. Georges serra la main de ses amis, leur promit que l'opulence ne le changerait jamais, et s'enferma dans le compartiment aristocratique de la diligence qui l'emporta vers Paris.

Pendant la nuit il ne fit que rêver millions, billets, actions et obligations, et au milieu de ces sacs d'écus se vidant tout-à-coup, de ces rouleaux d'où s'échappaient des louis en ruisseaux étincelants, à travers ces banknotes et ces papiers frémissants, il entrevoyait une douce et charmante figure de jeune fille qui lui souriait.

Georges, à peine descendu de voiture, courut chez son banquier qui le reçut en héritier.

— Je regrette, lui dit M. Berteuil, que vous vous soyez défilé des espagnols, car ils ont encore haussé; n'importe, il vous en reste.

— Seriez-vous assez bon pour me dire précisément ce que représenteront pour moi tous ces fonds que vous avez bien voulu m'acheter?

— Le calcul est facile: 10,000 piastres de rente à 70, la piastre à 5 fr. 55 c., la somme déjà payée est de... si vous vendez aujourd'hui, c'est 210 à 220,000 fr. que vous gagnez.

Georges ouvrait les deux oreilles.

— Vous dites, Monsieur, 200... 210 à 220,000 fr., et vous êtes bien sûr.

— Autant qu'on peut l'être, à quelques centaines de francs près.

Georges ne voulut pas cependant avoir l'air trop novice.

— C'est fort bien, dit-il. Vous m'avez aussi parlé d'une banque.

— Oui, l'établissement de cette banque a rencontré des difficultés, mais l'affaire n'en est pas moins bonne; on est à la veille de tout terminer, les promesses d'actions sont fort en hausse.

— Pourrait-on vendre aussi ces promesses?

— Vous en avez cinquante à 430 florins de bénéfice, c'est 60,000 fr. à peu près.

— Quoique je n'aie rien payé?

— Sans doute...

— C'est singulier; mais, puisque vous le dites... j'aimerais à faire de tout cela un placement solide. Auriez-vous la bonté de m'en indiquer un?

— Et nos cinq pour cent, Monsieur, nos cinq pour cent! je ne connais rien de plus solide... je comprends que tous ces petits détails vous fatiguent, vous aurez bientôt de si grands intérêts à traiter.

Georges venait d'éprouver comme un éblouissement. — En mettant, reprit-il enfin, tout ce que j'ai ici dans le cinq pour cent, j'aurais une rente de...?

— Le calcul est bien simple: 300,000 ou à peu près, la rente à 80, c'est 18,000; il faut mettre 20,000 pour avoir une somme ronde.

— Ah! 20,000 fr. de rente! et ces 20,000 fr., quand pourrai-je les avoir?

— Mais dès demain, si vous voulez bien confier cette opération à ma maison.

ble a passé au sud-ouest à 7 milles environ du point que nous occupions. Les récits qui nous en furent faits le lendemain matin par quelques habitants du pays étaient si étranges que, pour ma part, je ne pouvais y croire; mais quand je les vis confirmer par quelques-uns de nos compatriotes qui s'étaient rendus sur les lieux, je voulus aussi juger par moi-même des ravages causés par cette affreuse tempête. Il s'était déjà passé plusieurs jours depuis l'événement, et il me fut impossible de pénétrer au milieu de ce chaos, à cause de l'odeur de cadavres en putréfaction qui s'en exhalait. Une personne qui avait été témoin de la catastrophe me raconta qu'au moment où avait commencé à souffler du sud-ouest un vent précurseur de l'orage, une masse de nuages noirs comme le jais, semblable à une tour dont la base rasait le sol et dont le sommet se perdait dans les airs, s'était précipitée des montagnes, tandis qu'une trombe toute semblable se formait dans la plaine et s'avavançait dans une direction opposée. Au moment où elles se rencontrèrent, poussées l'une contre l'autre par des courants contraires, elles tournoyèrent un instant l'une sur l'autre, et la chaleur acquit tout-à-coup une intensité excessive; puis les deux masses parurent se confondre; la lumière du jour fit place à l'obscurité la plus profonde, et soudain, au milieu des maisons écroulées, des bambous cassés, des arbres déracinés, hommes, femmes, enfants, bestiaux, emportés par le tourbillon dans toutes les directions, sont jetés contre des troncs gigantesques, littéralement embrochés sur des fragments de bambous, ou ensevelis sous les ruines de leurs habitations. Des deux côtés de la route suivie par l'ouragan, il était tombé des grêlons de la grosseur des briques ordinaires. Les ravages s'étendent sur une zone qui a environ 800 pieds de large, et dont la longueur est inconnue; on ignore également l'étendue du désastre.

» Des voyageurs qui ont visité le théâtre de cet affreux événement ont compté soixante cadavres au milieu des débris; quinze personnes mutilées ou ayant quelque membre fracturé ont été recueillies dans un hôpital voisin. On porte le nombre des morts à 300, et la perte en bétail est, dit-on, incalculable. Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait là d'exagération.

» L'usage est ici de construire les maisons isolément, en les entourant de plantations et de bambous; de sorte que le pays, comme les plaines de la Normandie, présente à l'œil du voyageur une succession de fermes entourées d'arbres et séparées par des champs cultivés. Aujourd'hui, là où l'ouragan a passé, ce ne sont plus que des masses informes d'arbres entassés les uns sur les autres, en partie recouverts de terre, et confondus avec les matériaux qui entraient dans la construction des habitations, et que l'orage a tellement bouleversés, qu'il est impossible de rien distinguer ou reconnaître. Les lits, les armoires, les meubles de toutes sortes, ont été broyés en mille pièces; et, quand on examine ces débris épars, on cherche vainement à quel objet la plupart peuvent avoir appartenu.

» Sous ces monceaux de débris, des chacals et des vautours cherchent, pour les dévorer, des restes de cadavres humains ou d'animaux. Dans les moindres flaques d'eau, on aperçoit des chiens et des chèvres en putréfaction. Quand nous avons vi-

sité ce lieu d'horreur, les champs étaient couverts de squelettes d'hommes ou de bêtes, et les branches dépouillées de quelques arbres qui sont restés debout étaient chargées de vautours. D'autres oiseaux de proie couvraient la plaine et étaient tellement repus qu'ils ne pouvaient s'envoler à notre approche; d'autres enfin s'élevaient par centaines dans les airs en tournoyant au-dessus de leur proie et marquaient pour ainsi dire dans le ciel redevenu serein la route suivie par la tempête.

» Un malheureux dont la raison semblait égarée, débris vivant et affamé de cet affreux désastre, la tête enveloppée de linges sanglants, le corps déchiré et meurtri, se traîna jusqu'à moi, implorant notre pitié. Père, mère, femme, enfants, l'ouragan lui avait tout enlevé, et il cherchait en vain leurs restes, leurs traces, et ne reconnaissait plus rien au milieu de cette scène de désolation.

» Il faudrait des hommes par centaines pour déblayer ce sol couvert de ruines. Au milieu des débris se trouvaient sans doute les cadavres de ceux qui ont succombé, et peut-être même y découvrirait-on des infortunés, ensevelis vivants dans quelque un de ces tombeaux où ils attendent vainement qu'une main secourable les tire de l'abîme, à moins qu'ils ne s'imaginent que le monde entier a péri dans la catastrophe qui les a engloutis. »

(Moniteur).

— Nous lisons dans l'Aigle de Toulouse du 14 :

« Hier, à six heures du soir, un orage des plus violents s'est abattu sur Toulouse et ses environs. Pendant une heure, la ville a été plongée dans une obscurité profonde, rendue plus terrible encore par les éclats de la foudre et les éclairs livides qui se succédaient presque sans interruption. La grêle accompagnait le tonnerre. Des grêlons énormes pleuvaient partout, brisant les vitres et les tuiles et fracassant les lanternes. Les fenêtres du Capitole sont veuves d'une partie de leurs carreaux. Le tonnerre est tombé sur la caserne monumentale et y a mis le feu. Il est tombé sur une maison voisine, occupée par M. Lacambe, épicière; sur l'Arsenal, sur la bibliothèque du Sacré-Cœur, sur le poste des sapeurs-pompiers à Saint-Michel et sur plusieurs autres points de la ville.

» Aux environs, la campagne a plus souffert encore. Les communes de Portet, Cugnaux, Saint-Simon, Pourville, Ramonville, Sainte-Agne, Lardenne, etc., etc., ont été ravagées. Partout les blés sont hachés, les vignes brisées, les récoltes perdues.

» Tout le monde connaît à Toulouse l'orme du moulin du château, cet arbre magnifique que huit personnes pouvaient à peine entourer, dont la jeunesse datait de trois siècles, et dont les rameaux, dit-on, avaient ombragé le célèbre Godelin. Cet arbre a été abattu par l'orage. Heureusement il n'est pas tombé en plein sur la maison du garde, car il l'eût écrasée, mais il y a causé de grands dégâts. M. Faure, beau-père du garde a été grièvement blessé à la tête. Cette maison abritait alors un enfant de trois ans et cinq femmes qui ont failli mourir de peur.

» Les promenades du Grand Rond et de Saint-Michel et les routes voisines sont jonchées d'arbres abattus, de branches fracassées et de débris de toutes sortes. Un voyageur, arrivé ce matin, dit avoir

rencontré sur la route des charrettes renversées et des chevaux morts. Six gros arbres ont été renversés sur la route de Montpellier. Le canal du Midi et celui de Brienne sont encombrés d'arbres. La navigation sera momentanément interrompue.

» Les nouvelles que nous recevons du nord du département nous font espérer que les ravages de l'espèce de trombe qui s'est abattue sur Toulouse et les environs auront été circonscrits sur une partie seulement du territoire de la Haute-Garonne.

P. S. Entre autres accidents graves occasionnés par l'orage d'hier, on nous signale les suivants :

» La foudre est entrée par la cheminée d'une petite maison, située chemin de Fontaine-Lestang, habitée par la famille de Lacoume (Raymond), homme de peine, employé à l'arsenal. Le plus jeune des enfants, âgé de cinq ans, qui se trouvait en ce moment entre les bras de sa mère, a été asphyxié. La plus grande partie du modeste mobilier de la maison a été brisée et détruite.

» Une dame âgée, du quartier Montgaillard, a éprouvé un tel saisissement, qu'elle est morte subitement au plus fort de l'orage.

» On nous assure qu'à Lardenne, un enfant de treize ans et un de trois mois ont été tués par le fluide électrique.

» On nous écrit d'Auch, à la date d'hier soir, qu'un violent orage a aussi éclaté sur cette ville. La foudre est tombée sur plusieurs points de la ville ou des environs. Le fluide électrique a pénétré dans le bureau du télégraphe, où il a renversé l'employé et le planton de service, mais sans leur faire aucun mal. Une dépêche que ce dernier tenait à la main a été brûlée en partie. »

(Univers).

— On lit dans le Journal de Liège :

« Dimanche dernier, M..., qui habite une localité des environs de Liège, dépose le soir sur une table, dans son salon, un petit paquet de feuilles de spiegel, qu'il avait été chercher chez un pharmacien pour un de ses enfants atteint de maladie des vers. — Le lendemain matin, il appelle la servante et lui dit : « descendez au salon, prenez la moitié d'un paquet de feuilles que vous trouverez sur la table, mettez-les infuser pendant dix minutes dans de l'eau bouillante, puis vous m'apporterez la décoction, que je ferai prendre à mon fils. » — Une demi-heure après, la domestique apportait à M... un thé brûlant et d'un noir à éclipser tous les cigares anglais. « Qu'est-ce que c'est que cela ? qu'avez-vous donc fait ? s'écrie M... — Mais, Monsieur, vous m'avez dit de faire infuser la moitié des feuilles que je trouverais sur la table; il y en avait quatre; j'en ai pris deux que j'ai découpées en morceaux et que j'ai fait bouillir, comme vous me l'avez prescrit. — On s'explique, on va voir, et voici ce qu'on découvre : l'intelligent cordon-bleu avait fait cuire deux numéros de la Gazette des Tribunaux; ces journaux s'étant trouvés sur la table à côté du sachet aux feuilles de spiegel. »

— Le Moniteur du 14 de ce mois mentionnait le dévouement filial du soldat Chassard (Dominique), qui, après avoir fait pour son compte un congé de sept années en Afrique, avait trouvé, à son retour dans les Vosges, sa mère dans le malheur, et hors d'état de payer une dette de 1,400 fr., Chassard s'est vendu 1,500 fr.; puis, après avoir désintéressé les créanciers de sa mère et donné 100 fr. à sa jenne

— Sans doute; quelle autre pourrait m'inspirer plus de confiance ?

Le banquier s'inclina.

Cependant Georges, au milieu de tous ces trésors, éprouvait un embarras singulier. Son voyage payé, il ne lui restait pas dix francs dans sa poche. Il n'osait demander la plus petite somme à M. Berteuil, et, telle était pour lui la force de l'habitude qu'il ne croyait encore posséder bien légitimement que la rente modeste dont l'échéance n'était pas encore arrivée.

Enfin il se risqua.

— Pourrais-je, dit-il en rougissant beaucoup, sans indiscretion, vous prier de me remettre dès à présent quelque argent dont j'ai besoin en arrivant dans une ville comme Paris ?

— Comment ! mon cher Monsieur, mais toute ma caisse est à votre disposition. Que voulez-vous ? trois, quatre, dix mille francs ?

— Mon Dieu ! mille francs me suffiront.

— Les voulez-vous en or, en billets ?

Et le banquier sonna.

Joseph, faites venir le caissier.

Georges se leva pour partir.

— Puis-je vous prier, dit Berteuil en le reconduisant, de vouloir bien conserver à ma maison votre bienveillance ?

— Certainement, Monsieur, et vous la méritez bien, répondit Georges avec un aplomb que la certitude de

posséder 20,000 livres de rente commençait à lui donner.

— J'ai encore une grâce à vous demander, vous ne connaissez pas Paris, vous y avez peut-être fort peu de relations; acceptez aujourd'hui notre dîner de famille, ma femme sera enchantée de faire votre connaissance.

— Avec le plus grand plaisir.

— Nous dinons à six heures; si vous n'avez pas d'engagement pour ce soir, nous avons quelques amis, vous resterez.

Georges, c'est probable, eut dans sa vie peu de moments dont il dut se souvenir avec plus de plaisir que de celui de sa sortie de chez M. Berteuil. Il commençait à croire à la réalité de sa fortune. Il avait mille francs en poche, ce qui ne lui était jamais arrivé. Ses cinquante napoléons en or lui communiquaient un entrain extraordinaire. Pour dire la vérité, il en avait grandement besoin, car le possesseur de 20,000 fr. de rente avait, en arrivant à Paris, laissé sa malle à la diligence, ayant à peine de quoi payer un logement. Il courut la retirer, il se fit conduire dans le premier hôtel qu'on lui indiqua, il s'installa dans un joli appartement et tira de sa malle l'habit de deuil de son cousin.

Il arriva avec une telle ponctualité chez M. Berteuil que celui-ci n'avait pas eu le temps de finir de raconter à sa femme l'histoire de Georges. Elle en avait assez compris toutefois, pour que le jeune héritier fût reçu comme l'ami de la maison. Tout le monde lui faisait bonne mine,

et, parfaitement accueilli, il devint le lion de la soirée. Il y avait là des femmes charmantes, des jeunes filles bonnes à marier; il eut à répondre à mille sourires engageants, il eut à passer sous le feu de mille regards brûlants de sympathie; il entendit même ces mots qu'on se disait à l'oreille : Maintien modeste, grande habileté, affaires superbes ! Au si, quand M. Berteuil pria Georges de regarder sa maison comme la sienne, Georges le lui promit volontiers. Cependant il ne put guère profiter de cette invitation.

Madame Durand, la femme de l'associé de Berteuil, voulut aussi avoir Georges à dîner. Présenté et invité partout, conduit au spectacle, en soirées, Georges n'avait plus, quoique devenu riche, rien à dépenser, il avait la table, les voitures d'autrui à sa disposition; le soir, en entrant, il trouvait des lettres commençant ainsi :

« Monsieur, nous avons l'honneur de vous prévenir que vous avez été compris dans la répartition de notre fonds social pour... etc... »

Et la vente de ces actions, mines, chemins de fer, usines, etc... opérée, après versement, par des courtiers adroits de la maison Berteuil et Durand, grossissait encore le capital et le revenu de Georges.

(La fin au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

sœur, il s'est mis en route pour rejoindre le dépôt de son nouveau régiment, à Laon. Le même jour 14 juin, l'Empereur ordonnait l'incorporation de Chassard dans la garde impériale.

— Il vient d'arriver des fraises chez tous les grands restaurateurs et marchands de comestibles qui dépassent, par leur grosseur tout ce qu'on avait vu jusqu'ici. Il y en a qui sont plus grosses que le poing et qui approchent d'un ananas ordinaire. Comme tous les ans cela va en augmentant, on ne sait plus où le talent de nos horticulteurs s'arrêtera. Bientôt on servira une fraise pour six personnes, comme on sert un melon.

CHRONIQUE LOCALE.

Ce matin à 3 heures 1/2, le tambour appelait au feu les habitants de notre ville. Les flammes dévoraient la maison d'un boulanger, à l'extrémité de la rue Saint-Nicolas. En un instant les pompes de la ville et celle de l'École sont arrivées sur le lieu du sinistre, et grâce à l'activité, à l'empressement de tous, à 4 heures 1/2 on était maître du feu.

Comme toujours, les autorités civiles et militaires étaient accourues au premier appel, encourageant par leur exemple et leurs conseils les nombreux travailleurs.

Nous ne connaissons pas l'étendue du sinistre; la maison était assurée.

On croit que ce sont des braises mal éteintes qui ont causé cet incendie.

P. GODET.

CLASSE DE 1853.

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient de publier le bulletin indicatif du dernier numéro appelé dans chaque canton, et la division du contingent en deux catégories; nous en extrayons la partie relative à l'arrondissement de Saumur.

CANTONS	Nombre d'Hommes à fournir par le canton d'après la répartition.	Dernier Numéro compris dans le contingent.	Dernier Numéro compris dans la 1 ^{re} partie du contingent appelé à l'activité.	Premier Numéro de la 2 ^e partie du contingent ou réserve.
Doué	44	86	53	54
Gennes	37	60	34	35
Montreuil-B. . . .	39	69	43	44
Saumur(N.-E.)	38	79	50	57
Saumur(N.-O.)	34	66	39	40
Saumur(Sud)	68	119	68	69
Vihiers	84	177	98	99

Les jeunes gens qui sont porteurs de numéros plus élevés que celui relaté dans la troisième colonne du présent tableau, pour chaque canton, comme étant le dernier appelé pour la formation du contingent de la classe de 1853, ont été déclarés libérés définitivement par le Conseil de révision, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 mars 1832.

Les hommes compris dans le contingent ne peuvent ni se marier ni même changer de résidence sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de M. le Général commandant le département; il ne doit dès lors être donné suite par MM. les Maires, à aucune demande de passeports ou de publications

de mariage faite par ces hommes, si elle n'est accompagnée de ladite autorisation.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie un rapport fort remarquable de M. le ministre de l'intérieur, adressé à Sa Majesté Impériale, et dans lequel se trouve un compte-rendu complet de tous les actes ressortant de son administration. Il résulte des énonciations de M. le ministre les assurances les plus heureuses, pour tout ce qui concerne les intérêts à l'intérieur de l'Empire. — Havas.

Vienne, 19 juin.

« La convention relative aux Principautés danubiennes a été conclue à Constantinople, entre l'Autriche et la Porte. Ses principales conditions portent, dit-on, que si la Russie se retire volontairement, les troupes autrichiennes entreront dans les Principautés et formeront un rempart entre la Russie et la Turquie. Si la Russie refuse de se retirer, l'Autriche prendra telles mesures qui lui paraîtront nécessaires pour atteindre sûrement ce but.

» Le 13, trois mines ont sauté devant Silistrie sans endommager les murailles. Les colonnes russes d'assaut étaient prêtes à monter à la brèche qui devait être ouverte, mais les Turcs les ont attaqués sur trois côtés. Un affreux carnage a eu lieu et les Russes se sont sauvés dans un effroyable désordre.

» Les Russes ont été occupés le 13 et le 14 à ramasser leurs morts. Trois généraux russes ont été grièvement blessés, et tous les travaux de siège des Russes ont été complètement détruits.

» Le 13, la garnison de Routschouk a passé dans l'île de Mokan, et y a détruit tous les ouvrages russes. »

» Varna, 4 juin.

» L'avant-garde de l'armée anglaise s'est avancée dans la direction de Silistrie, et sera suivie d'un autre corps, en 36 heures. Il fait horriblement chaud ici et nous avons grand besoin de provisions fraîches. » — Havas.

BOURSE DU 20 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 97 90.
5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 72 95.

BOURSE DU 21 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 hausse 60 cent. — Fermé à 98 50.
5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 73 15.

Chemin de Fer. --- Service d'été modifié.

HEURES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DES TRAINS, A PARTIR DU 19 JUIN 1854.

REMONTÉ.		DESCENTE.	
Train de Nantes à Tours et Paris.		Trains de Paris à Nantes.	
Départ de Nantes,	1 h. 30 du soir. — Omnibus.	Départ de Paris,	7 h. » m. — Omnibus.
—	7 — » matin. — Express.	—	8 — 5 m. — Express.
—	7 — 50 m. — Omnibus.	—	8 — » s. — Express-Poste.
—	8 — 30 s. — Direct-Poste.	—	10 — 45 s. — Direct-Mixte.
Départ d'Ancenis,	2 — 42 s. — Omnibus.	Départ de Tours,	4 — 30 s. — Omnibus.
—	7 — 59 m. — Express.	—	1 — 32 s. — Express.
—	8 — 37 m. — Omnibus.	—	2 — 13 m. — Express-Poste.
—	6 — 14 s. — Direct-Poste.	—	8 — 5 m. — Omn.-Mixte.
Départ d'Angers,	4 — 43 s. — Omnibus.	Départ de Saumur,	6 — 34 s. — Omnibus.
—	8 — 49 m. — Express.	—	3 — 10 s. — Express.
—	10 — 50 m. — Omnibus.	—	3 — 43 m. — Express-Poste.
—	7 — 53 s. — Direct-Poste.	—	10 — 32 m. — Omn.-Mixte.
Départ de Saumur,	6 — 20 s. — Omnibus.	Départ d'Angers,	8 — 10 s. — Omnibus.
—	9 — 40 m. — Express.	—	4 — 15 s. — Express.
—	12 — 1 m. — Omnibus.	—	4 — 33 m. — Express-Poste.
—	8 — 33 s. — Direct-Poste.	—	12 — 33 m. — Omn.-Mixte.
Arrivée à Tours,	8 — 51 s. — Omnibus.	Départ d'Ancenis,	9 — 52 s. — Omnibus.
—	10 — 32 m. — Express.	—	5 — 19 s. — Express.
—	1 — 37 s. — Omnibus.	—	6 — 5 m. — Express-Poste.
—	10 — » s. — Direct-Poste.	—	2 — 44 s. — Omn.-Mixte.
Arrivée à Paris,	4 — » m. — Direct-Poste.	Arrivée à Nantes,	10 — 58 s. — Omnibus.
—	5 — 3 s. — Express.	—	6 — » s. — Express.
—	11 — 13 s. — Omnibus.	—	6 — 30 m. — Express-Poste.
		—	4 — 2 s. — Omn.-Mixte.
Train de Nantes à Angers.		Train de Tours à Angers.	
Départ de Nantes,	7 h. » s.	Départ de Tours,	7 — » s.
—	11 — 13 m.	— Saumur,	9 — 13 s.
Départ d'Ancenis,	8 — 12 s.	Arrivée à Angers,	10 — 43 s.
—	12 — 27 m.		
Arrivée à Angers,	10 — 2 s.	Train de Tours à Nantes.	
—	2 — 17 s.	Départ de Tours,	5 — 56 m.
		— Saumur,	7 — 43 m.
Trains d'Angers à Tours.		— Angers,	9 — 50 m.
Départ d'Angers,	3 h. 33 m.	— Ancenis,	11 — 21 m.
— Saumur,	7 — 40 m.	Arrivée à Nantes,	12 — 32 m.
Arrivée à Tours,	9 — 27 m.		

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, et de M^e PONCEAU, notaire à Orléans.

A VENDRE

Par licitation entre majeur et mineurs.

UNE MAISON

Sise au bourg de la commune de Saint-Denis-en-Val, près Orléans, faisant partie d'une maison connue autrefois sous le nom de *La Mairie*,

ET DEUX

MORCEAUX DE VIGNE

Faisant partie des dépendances de ladite maison.

Cette vente aura lieu par le ministère de M^e PONCEAU, notaire à Orléans, en la salle de la Mairie de ladite commune de Saint-Denis-en-Val.

Le dimanche 16 juillet 1854, à midi.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Art. 1^{er}.

Une maison, sise au bourg de la commune de Saint-Denis-en-Val (Loiret), faisant partie d'une maison connue autrefois sous le nom de *La Mairie*,

Consistant en :

1^o Une chambre à feu, donnant au levant sur la rue de la Croix-de-Chaffauds, grenier au-dessus, basse-aile à la suite de cette chambre et de la grange, où se trouve le pressoir dont sera ci-après parlé; au nord de cette basse-aile est un passage pour voiture, commun avec M. Robert;

2^o Autre chambre à feu nouvellement construite, dite le Fournil, ouvrant sur la rue et sur le jardin, séparée de la première chambre par une cour commune avec M. Robert; grenier au-dessus de ladite chambre, cave dessous;

3^o Moitié indivise avec mondit sieur Robert d'un pressoir garni de tous ses agrès et ustensiles nécessaires à son exploitation, et de trois cuves et deux anchaux, le tout se trouvant dans une grange appartenant audit sieur Robert;

4^o Jardin de la contenance de deux ares cinquante-huit centiares, au couchant de la seconde chambre dite le fournil, ci-dessus désignée, au nord de la rue du bourg; dans ce jardin sont les lieux d'aisances, qui sont compris dans la vente;

5^o Cour de la contenance de un are quarante-deux centiares, existant au nord du passage à voiture dont est ci-

après parlé; dans cette cour sont deux toits à porcs, qui font également partie de la vente;

6^o Communauté avec M. Robert au puits à eau et au passage qui se trouve au couchant des bâtiments de M. Robert, à la cour qui existe entre les bâtiments et le jardin, et à la porte ouvrant sur la rue des Chaffauds, au levant de cette cour,

A l'allée conduisant de cette cour à la rue du bourg, et séparant le jardin ci-dessus de celui de M. Robert,

Au passage avec voiture existant au nord des bâtiments et à la barrière ouvrant sur la rue des Chaffauds.

Le tout tenant du levant à la rue des Chaffauds, du couchant audit sieur Robert, du midi, par le fournil, à M. Boubault, et par le jardin à la rue du bourg, et du nord à l'article deux ci-après.

Art. 2.

Huit ares quatorze centiares de vigne et terre, faisant partie des dépendances de la maison, situés au nord, tenant du levant à un jardin, appartenant à M. Robert, et au passage conduisant au puits, du nord à M. Robert, du midi à M. Billaud.

Art. 3.

Cinquante-six ares quarante-cinq

centiares de vigne, dépendant également de ladite maison, tenant du levant à la rue qui conduit de la rue des Chaffauds au bourg de Saint-Denis, du midi à M. Robert, du couchant à M. M. Montigny-Heulin et du nord à M. Denis Charpentier.

Propriété.

Ces biens dépendent de la succession de dame Françoise-Rosalie Charpentier, décédée à Saumur, le 22 novembre 1850, épouse de M. Charles-Jules Leflocq, ci-après qualifié, et ils appartiennent à ses cinq enfants dénommés ci-dessous.

Procédure.

La vente dont il s'agit a été ordonnée par jugement du Tribunal civil séant à Saumur, en date du 4 mai 1854, enregistré, rendu entre M. Jules-Casimir Leflocq, élève à l'École normale supérieure, demeurant à Paris, rue d'Ulm, n^o 45, demandeur héritier pour un cinquième de M^{me} Françoise-Rosalie Charpentier, sa mère, décédée épouse du sieur Leflocq père; contre M. Charles-Jules Leflocq père, conducteur de trains au chemin de fer de Tours à Nantes, demeurant autrefois à Saumur, actuellement à Nantes, au nom et comme tuteur na-

turel et légal de : Engène-Charles Leflocq, Fanny-Rose Leflocq, Clovis-Charles Leflocq et Amélie-Julie Leflocq, ses quatre enfants mineurs, issus de son mariage avec ladite femme Françoise-Rosalie Charpentier, dont ils sont héritiers avec ledit sieur Jules-Casimir Leflocq, leur frère, devenu majeur, chacun pour un cinquième.

Ledit jugement a commis pour procéder à la vente des biens dont il s'agit, M^e Ponreau, notaire à Orléans.

MISE A PRIX.

Les biens compris aux trois articles ci-dessus seront adjugés, dans la salle de la mairie de la commune de St-Denis-en-Val, près Orléans, le dimanche 16 juillet 1854, à midi, en présence du sieur Jacques-Georges Charpentier, cultivateur, demeurant commune de St-Cyr-en-Val, subrogé-tuteur des mineurs, ou lui dûment appelé, sur la mise à prix de quatre mille francs, ci..... 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e LECOY, avoué à Saumur, soit à M^e PONREAU, notaire à Orléans, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges.

Rédigé par ledit M^e LECOY, avoué poursuivant la vente dont il s'agit au nom dudit sieur Jules-Casimir Leflocq, pour lequel il a été constitué.

A Saumur, le 10 juin 1854.
(325) Signé : LECOY.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On désire acquérir une propriété de 100 à 200 hectares. — Paiement comptant.

S'adresser audit notaire. (326)

A LOUER
Présentement

MAISON, fraîchement décorée, Située rue Basse-St-Pierre, à Saumur. S'adresser à M. BAUDRY, receveur municipal. (327)

M. DIXMIER, huissier à Saumur, demande un CLERC. (278)

A VENDRE
Avec un harnais à 2 chevaux,

UNE TRÈS-BELLE
CALÈCHE MODERNE,
Fait à Paris.

S'adresser au château des Réaux, près Chouzé (Indre-et-Loire), et à Saumur, au sieur LEGER, aubergiste, rue Beaurepaire. (324)

MAISON
A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue du Puits-Tribouillet.
S'adresser à M. BONNEMÈRE, propriétaire, ou à M. COURTILLER. (305)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 25 juin 1854, à midi,
Une MAISON, située sur les Châteaux, rue des Moulins, commune de Saumur, avec jardin et clos de vigne, contenant 33 ares.

Et 12 ares 83 centiares de vigne, au lieu dit l'Aubépine, au Petit-Puy, commune de Saumur.

Ces biens, appartenant à M^{me} RABIDEAU, seront vendus en deux lots. S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (321)

PORTION DE MAISON
A LOUER

POUR LA SAINT JEAN PROCHAINE
Située rue Beaurepaire,
S'adresser à M. LAURENT ZIBETTA, peintre. (307)

CHANGEMENT de DOMICILE

L'ÉTUDE de M^e DION, notaire à Saumur, est transportée dans la rue d'Orléans, n^o 79, en face du magasin de M. Bedeneau, carrossier. (328)

AVIS.

M. POUSSAINT, tapissier, prévient le public qu'il se charge de tout ce qui concerne son état. A la demande de sa clientèle, il exécutera les travaux à des prix débattus ou à la journée. S'adresser chez M. LÉLAS, tailleur, rue du Portail-Louis. (318)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 25 juin 1854, à midi,

UN PRÉ,

Contenant environ deux hectares soixante-quatre ares, situé prairie de la Roche, commune de Bagneux, près Saumur.

Ce pré sera divisé par lots de 22 ares. S'adresser à M. GAURON, propriétaire à Saumur, ou M^e DUTERME, notaire à Saumur. (317)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

BELLE MAISON avec servitudes et joli jardin, située à St-Florent, sur le bord du Thouet.

S'adresser à M. ABRAHAM. (159)

PRIX : 1 fr. 50 c. **CARTE** PRIX : 1 fr. 50 c.
DU THÉÂTRE DE LA GUERRE
DRESSÉE D'APRÈS LES MEILLEURS DOCUMENTS
Pour servir à l'intelligence de l'ensemble des opérations militaires, dessinée par NARCISSE BOURGEOIS, gravée par AVRIL.
PUBLIÉE PAR LE NOUVEAU JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES
TIRÉE SUR BEAU PAPIER JÉSUS ET COLORIÉE AVEC SOIN
Avec cette Carte, il est facile de suivre la marche de la Guerre. Elle comprend tous les pays qui forment l'Europe depuis le haut de la Baltique jusqu'au bas de la Grèce avec une partie de la Turquie d'Asie, et depuis le Rhin jusqu'au delà de la mer Caspienne. Outre la Russie avec toutes ses forteresses et la Turquie d'Europe, elle contient la Suède, la Norvège, le Danemark, la Prusse, l'Autriche, l'Italie et la Grèce, avec tous les chemins de fer et autres voies de communication qui traversent ces Etats. En un mot, cette Carte toute spéciale est la plus complète qui ait été exécutée jusqu'à présent, avec autant de soin, dans un format aussi commode.
EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DES DÉPARTEMENTS.

ALMANACH-BOTTIN
DU COMMERCE
58^e ANNÉE. De Paris, des Départements de la France 12 f. broché 14 f. relié.
ET DES PRINCIPALES VILLES DU MONDE,
Rue Coquillière, n^o 14, à Paris.
Les nouveaux Editeurs de l'ALMANACH-BOTTIN, désirant apporter à cette publication les changements et améliorations que le temps et les progrès des affaires ont rendu et rendent de jour en jour plus nécessaires, font appel à leurs souscripteurs, ainsi qu'à tous les négociants, industriels, fabricants et hommes d'affaires, et les invitent à leur transmettre tous les documents, notes ou renseignements qui peuvent concourir à donner à cet utile et important ouvrage toute l'exactitude et la perfection possibles. Les notes, renseignements, souscriptions, etc., doivent être adressés franco avant le 1^{er} octobre prochain, à Paris, au bureau de l'Administration, rue Coquillière, 14, ou au bureau du journal l'Echo Saumurois.
Il ne sera tenu compte que des renseignements signés et d'une origine certaine.

MALADIES SECRÈTES.

TRAITEMENT DU DOCTEUR
CH. ALBERT,
Médecin de la faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et de récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Le traitement du docteur Albert est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Consultations gratuites tous les jours, rue Montorgueil, 15, à Paris. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Dépôt à Saumur, chez GIREAULT, pharmacien, rue royale, 48, près la gare (156)

INJECTION SAMPSO, 4 fr. guérit maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.

PILULES DEHAUT
Les substances végétales que ce PURGATIF renferme ont été choisies et combinées, d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux sont constatés depuis 23 ans. — Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent. — Comme simple purgation elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, ou peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût. — Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que : asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps nécessaire à la guérison. (Voir la brochure qui se donne gratuitement.) — Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr., à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien, et à Saumur, chez M. GUICHARD, pharmacien. (149)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Il est envoyé GRATIS et FRANCO à toutes les personnes qui s'abonneront d'ici au 15 août :
Une belle CARTE DU THÉÂTRE DE LA GUERRE, coloriée avec soin et tirée sur grand papier, dressée d'après les meilleurs documents pour servir à l'intelligence des opérations militaires, comprenant tous les pays depuis le Rhin jusqu'à la mer Caspienne, et depuis la Baltique jusqu'au bas de la Grèce, ainsi que tous les Etats voisins du théâtre de la guerre : l'Autriche, la Prusse, l'Italie, etc., avec toutes les voies de communication.

RÉDACTEUR EN CHEF
M. JOSEPH GARNIER,
Professeur à l'École impériale des ponts et chaussées, etc.

NOUVEAU JOURNAL
DEUXIÈME ANNÉE DES DEUXIÈME ANNÉE
CONNAISSANCES UTILES
BUREAUX RUE DE PROVENCE à Paris.

Paraissant chaque mois, à partir du mois de mai, par livraisons de deux feuilles, à deux colonnes, contenant la matière de quatre feuilles, et formant chaque année un beau volume grand in-8, avec une Table alphabétique, orné de belles gravures.

Ce Recueil, **Encyclopédie universelle illustrée**, contient une Revue d'Agriculture pratique, de Jardinage et de Médecine vétérinaire; — une Revue d'Industrie, d'Arts et Métiers, d'Inventions et Découvertes; — une Revue d'Economie domestique, d'Hygiène, de Médecine et de Pharmacie usuelles; — le compte rendu de l'Académie des Sciences et autres Sociétés savantes; — en outre, des articles de Législation usuelle, d'Economie rurale et industrielle, de Statistique, d'Histoire, de Biographie, de Morale, de Beaux-Arts, de Voyages, etc. — C'est le seul recueil de cette nature aussi complet qui soit illustré, rédigé et imprimé avec le même soin, et relativement à aussi bon marché.

Le volume de la première année (1853-54), qui vient de paraître, forme un Répertoire complet et varié de près de six cents articles ou notices, avec des gravures dans le texte, exécutées avec soin. — Prix du volume broché, 7 fr.; expédié par la poste, 7 fr. 50 c. — PRIX DE L'ABONNEMENT (franco par la poste et par an) : PARIS, 7 fr.; — DÉPARTEMENTS, 7 fr. 50 c. — Pour s'abonner, envoyer franco à M. l'Administrateur du Journal, rue de Provence, 3, à Paris, un mandat sur la poste, sur le Trésor ou sur les banquiers de Paris (sur papier timbré). — On souscrit aussi aux Messageries, et dans les Départements ou à l'Étranger chez les principaux Libraires.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le
Certifié par l'imprimeur sousigné